SURPOPULATION DANS LES ULIS COLLEGE

14 adolescents en situation de handicap
au lieu de 10
dans les ULIS de Seine-et-Marne

Aujourd'hui en Seine et Marne la circulaire nationale « Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré » d'août 2015 n'est pas respectée !

Celle-ci précise :
« ***Le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une Ulis collège ou lycée ne dépasse pas dix***. »

Pourtant en Seine et Marne la quasi totalité des ULIS collège scolarisent 14 élèves.

Cette situation ne peut plus durer ! Il faut créer au moins 20 postes d'ULIS en Seine-et-Marne à la rentrée 2017 pour offrir aux élèves des conditions de scolarisation adaptées à leurs besoins cognitifs, affectifs et sociaux et permettre aux enseignant-e-s spécialisé-e-s d'exercer leurs missions dans des conditions acceptables !

NOM PRENOM	QUALITE	LIEUX	SIGNATURE